



12 ans

Promotion

2027

2029

COCONO

DOSSIER

PÉDAGOGIQUE

01

La FAI-AR

Histoire
La FAI-AR
Partenariats

02

Intégrer la formation supérieure

Le concours d'admission
Coût de la formation
L'entrée en formation
Diplôme et évaluation

03

Pédagogie

Présentation de la formation
Référentiel de compétences
Programme pédagogique
L'insertion professionnelle
Grille des enseignements
Les formateur·rice·s

04

ÊTRE APPRENTI·E

Vie collective
Les différentes aides
France Travail
Le CROUS
Conduire en France
Santé
Glossaire
La formation en bref



01

LA FAI-AR

Histoire

1970 À partir des années 1970, les arts de la rue connaissent une notoriété publique forte et accèdent à une reconnaissance institutionnelle qui aboutit à la structuration d'un secteur artistique à part entière. Au fil des ans se développent des espaces de diffusion (festivals, fêtes de villes, saisons culturelles), des lieux de production (13 centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public sur tout le territoire national), des lieux de fabrique de compagnies et un centre national de ressources (HorsLesMurs, aujourd'hui Artcena).

2002

Michel Crespin, fondateur et ancien directeur de Lieux Publics et du festival international de théâtre de rue d'Aurillac, produit avec l'aide d'un collège de compétences une étude de définition qui pose les fondements pédagogiques et programmatiques de la FAI-AR.

2003

Des premières expérimentations voient le jour dès 2003 dans le cadre de stages de préfiguration.

2000

L'enjeu de la transmission et de la formation est identifié par les professionnel·le·s de ce jeune secteur à la fin des années 1990, relayé par le Ministère de la culture qui confie à Franceline Spielmann la rédaction d'un rapport sur « La formation-transmission dans les arts de la rue ».

2005

En 2005, Dominique Trichet, directeur, accueille les quinze « apprenti·e·s » de la première promotion. La notion d'apprenti·e fait référence à l'école du Bauhaus et au cheminement des artistes en devenir, encadré·e·s par leurs pairs et aîné·e·s.

2013

Jean-Sébastien Steil prend la direction de la FAI-AR puis la présidence de l'association de préfiguration de la Cité des arts de la rue (APCAR). Le développement qu'il mène portera sur la co-diplomation avec AMU. Les apprenti·e·s de la formation supérieure ont désormais la possibilité d'obtenir le Master Arts parcours « arts de la scène, écriture scénique en espace public » et le diplôme d'établissement de la FAI-AR.

En 2019, Jean-Sébastien Steil ouvre une nouvelle voie de développement pédagogique avec la création du MOOC *Create in public space*.

En 2023, Loïc Magnant est nommé directeur de la FAI-AR, dans la poursuite du MOOC *Create in public space* son projet de direction porte sur le développement de la FAI-AR comme structure de ressource pédagogique sur les spécificités de la création en espace public auprès des écoles supérieures artistiques et du réseau professionnel dédié en France et à l'internationale. Par ailleurs, Loïc Magnant ouvre un axe de recherche sur les approches de la création artistique au sein de territoires, dans des logiques relationnelles, de coopération et de positionnement artistique au sein de dynamiques locales.

La FAI-AR

Une structure de référence pour l'art en espace public

La FAI-AR est l'école de référence européenne dédiée à la création artistique en espace public. Sous tutelle du Ministère de la Culture, soutenue par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Ville de Marseille et des organismes en charge de la formation professionnelle. La FAI-AR forme des artistes à développer et adapter leur pratique artistique hors des lieux culturels dédiés.

Implantée à la Cité des arts de la rue, liée par des partenariats pédagogiques à de multiples structures professionnelles dans la région, en France et à l'international, la FAI-AR propose quatre modalités pédagogiques : une formation supérieure, des formations continues, des masterclasses et des MOOCs. Elle développe également d'autres offres de ressources pédagogiques auprès d'écoles supérieures artistiques.



Activité de formations

FORMATION SUPÉRIEURE

Une formation supérieure de 2 ans débouchant sur le Master Arts parcours « arts de la scène » en partenariat avec AMU et un diplôme d'établissement délivré par la FAI-AR. Cette formation mêle apports théoriques et pratiques (cours, workshops, recherche personnelle, projet personnel de création, etc.) pour devenir auteur·rice·réalisateur·rice de projets artistiques en espace public. Par une pédagogie mêlée de savoirs didactiques et d'expérimentations, d'itinérance et de rencontres de pairs, de croisements de disciplines, de constructions collectives comme d'accompagnement du projet personnel de recherche et de création, la FAI-AR propose à quatorze artistes par promotion de se former et de développer leur propre démarche artistique et leurs compétences à porter un projet de création.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Un catalogue de 10 à 12 stages est proposé chaque année dans les domaines artistiques et techniques, destiné à la formation de professionnel·le·s aux spécificités de l'art en espace public : dramaturgie, écritures de territoires, danse verticale, production technique, effets spéciaux, etc.

LES MASTERCLASSES

Chaque année, la FAI-AR propose une à deux masterclasses. Ces masterclasses sont des temps d'initiation à la pratique d'un·e artiste référent·e dans son domaine, allant d'une demi-journée à deux jours.

LES MOOCS

Create in public space : un cours en ligne bilingue et gratuit dédié à la création en espace public et à ses spécificités. Il regroupe des vidéos, des exercices et des ressources complémentaires autour de 4 modules abordant plusieurs thématiques : panorama d'un secteur artistique, scénographie, dramaturgie, production et relation aux publics. Ce MOOC a été construit par la FAI-AR, dans le cadre du projet IN SITU en collaboration avec ARTCENA, centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre. Il est maintenant entièrement piloté par la FAI-AR. L'évolution et l'enrichissement du MOOC croisent des enjeux nouveaux autour de la ressource (production, partage et diffusion) en développement avec ARTCENA.

<https://createinpublicspace.com/les-cours/>

Droits culturels en espace public : habiter, coopérer, créer :

Ce MOOC ouvre le champ des droits culturels à la création artistique en espace public.

Réalisé en partenariat avec Réseau Culture 21 et le réseau européen IN SITU, ce MOOC propose des contenus théoriques, des témoignages et des récits d'expériences sous différents formats : leçons, interviews, capsules sonores, ressources annexes. À travers ses sept chapitres, il présente une diversité de points de vue : ceux d'opérateurs culturels, d'artistes, de chercheur·euse·s et d'acteur·ice·s de l'espace public.

<https://createinpublicspace.com/mooc-droits-culturels-en-espace-public/>



Des partenariats

La FAI-AR entretient des partenariats pédagogiques, professionnels et institutionnels diversifiés à l'échelle locale, nationale et internationale

Au coeur de la Cité des arts de la rue

La Cité des arts de la rue réunit en son sein une grande diversité de métiers, de compétences et de ressources dédiés à la création en espace public. La FAI-AR favorise les collaborations avec les structures habitantes ainsi qu'avec les entreprises locales et la société civile. La FAI-AR anime également les partenariats locaux et régionaux dans une approche collaborative avec les autres structures.

Des partenariats pédagogiques

Les principaux partenaires pédagogiques de la FAI-AR à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence sont AMU (AMU), l'INSEAMM (Conservatoire de musique, Conservatoire d'art dramatique et l'école supérieure d'art et de design de Marseille), l'École régionale d'acteurs de Cannes et de Marseille (ERACM).

À l'échelle nationale, elle travaille en proximité avec le réseau des Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP), le Centre national des arts du cirque (CNAC), la Maison du conte, etc. La FAI-AR travaille à l'enrichissement et au développement de nouveaux partenariats, notamment dans le cadre d'accueil en résidence, de stages et autres modules de formation (laboratoires d'expérimentation, workshops...).

À l'international

La FAI-AR est membre du Pôle international pour les arts en espace public « *Across Borders* » avec Lieux publics, Centre national pour les arts en espace public à Marseille, L'Atelline, Scène conventionnée d'intérêt national à Juvignac et Le Cratère, Scène nationale d'Alès. *Across borders* accompagne à l'international l'émergence des nouvelles esthétiques d'artistes basés en France et dans une dynamique de réciprocité soutient également des artistes internationaux dans leur rayonnement en France.

La FAI-AR est partenaire d'ARTCENA, centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre. L'objectif est de promouvoir la vitalité de la création artistique en espace public, l'accompagnement des artistes et des opérateurs dans la professionnalisation de leur activité et la recherche de partenariats. C'est aussi un partenariat clé pour l'accompagnement des apprenti·e·s de la FAI-AR dans la découverte du secteur des arts de la rue et l'accès à la ressource documentaire.





La FAI-AR est une des structures habitantes de la Cité des arts de la rue à Marseille. Conçue comme un laboratoire artistique de 36 000 m², la Cité des arts de la rue pilotée par Lieux Publics - Centre national des arts de la rue et de l'espace public depuis 2025, est un équipement unique en Europe qui contribue au développement local et international des arts de la rue et de l'espace public.

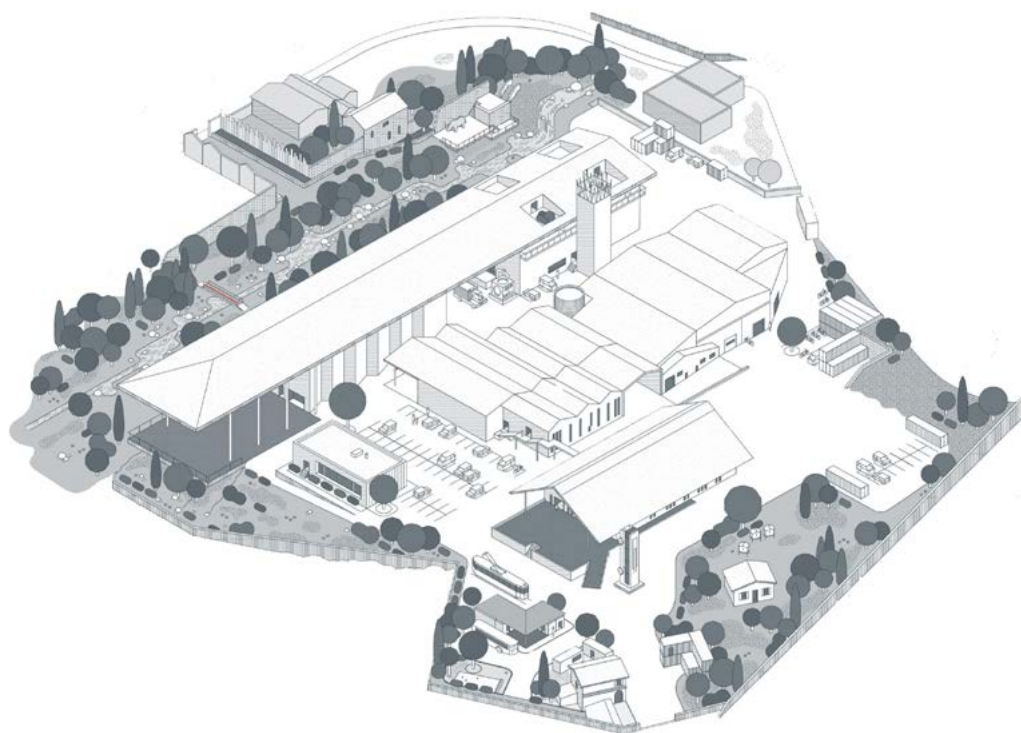
Terrain d'expérimentation, de nombreux spectacles et performances s'y construisent. Ses dix-sept structures réunissent des compétences allant de la création à la formation, en passant par la construction, la diffusion et la médiation culturelle.

La Cité des arts de la rue a été inaugurée le 30 novembre 2013. Une centaine de personnes y travaille quotidiennement.

La FAI-AR dispose de plusieurs espaces de travail qu'elle met à disposition des artistes issus de la formation supérieure :

- Plateau de répétition
- Salles de cours, de réunion et de ressources
- Local de construction
- Bureaux équipés mis à disposition des ancien-ne-s apprenti-e-s
- Logements et cuisines
- Espaces de stockage

Elle bénéficie également des ressources et compétences des professionnels présents sur le site.



Conseil d'administration

La FAI-AR est une association loi 1901 sous tutelle du Ministère de la Culture, conventionnée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Ville de Marseille.

Le bureau

Laurent DRÉANO Président	Marie ANTUNES Secrétaire
Sylvia ANDRIANTSIMAHAVANDY Trésorière	

Les membres de droits

Claude ALEMAGNA Présidente de la Commission Lycée et Orientation, Conseil Régional Provence-Alpes-Côtes d'Azur	Dominique AUGÉY Première Vice-Présidente de la commission développement économique et digital, industrie, export et attractivité, Conseil Régional Provence-Alpes-Côtes d'Azur
David CAPPELLAZZO Représentant la présidence de la Fédération Nationale des Arts de la Rue	Frédéric FORT Représentant la présidence de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques, SACD
Hassan GUENFICI Adjointe au Maire en charge de l'éducation popu- laire, Ville de Marseille	Clara JABOULAY Adjointe au Maire de Marseille Déléguee à la vie culturelle, création artistique et nuit marseillaise, Ville de Marseille
Candice LETOURNEUR Conseillère municipale déléguée à l'Enseignement supérieur, à la Recherche et à la Vie étudiante, Ville de Marseille	Christopher MILES Directeur de la DGCA, Ministère de la Culture
Séverine MAGRY Directrice adjointe déléguée à la création, aux publics et aux territoires, DRAC PACA Ministère de la Culture	

Les membres associés

Marie ANTUNES Représentant le Conseil scientifique et pédagogique	Peggy DONCK Personnalité qualifiée
Claudine DUSSOLLIER Représentant le Conseil scientifique et pédagogique	Natalia FOURNEAUX-COLINA Représentant la Cité des arts de la rue

Les membres observateurs

Pauline CESCOU Représentant l'association des anciens apprentis	Marino GATTO et Nin LOMBARDO Représentant les apprenti-e-s
Chantal VASSEUR Représentant l'équipe salariée de la FAI-AR	

Conseil scientifique et pédagogique (CSP)

Le Conseil scientifique et pédagogique (CSP) est l'instance consultative qui accompagne la FAI-AR sur les enjeux pédagogiques de la formation supérieure : maquette, diplôme, programme, évaluation, déroulement de la formation, initiatives de recherche, instances disciplinaires.

Le CSP se réunit en plénière autour d'enjeux prospectifs et de sujets de fond. Des membres du CSP sont par ailleurs associés ponctuellement pour apporter leur analyse sur un sujet particulier, participer à la restitution d'une étape de formation, ou participer au jury de sélection des candidat·e·s. Enfin, deux membres du CSP siègent au Conseil d'administration de l'association.

Marie Antunes

directrice de l'Atelline,
Scène conventionnée d'intérêt national

Claudine Dussollier

conseillère éditoriale, représentante du CSP
au conseil d'administration de la FAI-AR

Aurélie Mouton-Rezzouk

enseignante-chercheuse à l'Institut d'études
théâtrales de Paris 3

Marie Reverdy

dramaturge, ENSA-Montpellier

Marine Thévenet

directrice du CIFAS, Bruxelles

Gabriella Cserhati

directrice artistique de GK collective

Anyssa Kapelusz

maîtresse de conférences à AMU,
responsable pédagogique du Master Arts
et scènes d'aujourd'hui

Frédéric Remy

directeur du CNAREP Le Parapluie, Aurillac

Pascal Servera

directeur du CNAREP Le Citron Jaune

Un poste vacant

(en remplacement de Christophe Modica,
artiste embarqué de la FAI-AR).

02

**Intégrer la
formation
supérieure**

Le concours d'admission

Le prochain cursus de formation supérieure diplômant de la FAI-AR se déroulera de début septembre 2027 à fin juin 2029. La douzième promotion sera composée de quatorze apprenti·e·s sélectionné·e·s sur concours.



À qui s'adresse la formation ?

La formation s'adresse à des personnes qui maîtrisent une discipline artistique (théâtre, danse, musique, arts visuels, paysage, architecture, cirque, performance, etc.) et qui souhaitent professionnaliser leur approche de l'espace public et diriger des projets de création. La FAI-AR ne forme pas à une discipline artistique en particulier mais aborde les spécificités de la création en espace public de manière transversale, à partir des compétences initiales des candidat·e·s.

Artistiquement, les candidat·e·s sélectionné·e·s peuvent être autodidactes ou issu·e·s de filières de l'enseignement artistique supérieur. Quelle que soit leur discipline de référence, ils·elles trouvent à la FAI-AR un cadre de recherche et d'expérimentation en espace public : écriture, dramaturgie, scénographie, jeu et direction d'interprètes, mise en scène, interactions aux publics-populations, formes relationnelles en territoire, etc.

La FAI-AR s'attache à refléter la variété des parcours et des pratiques.

On compte notamment parmi les promotions passées :

- des interprètes : comédien·ne, danseur·euse, circassien·ne, musicien·ne, conteur·euse, performeur·se·s, etc,
- des créateur·rice·s : dramaturge, auteur·trice, metteur·euse en scène, chorégraphe, plasticien·ne, scénographe, etc,
- des professionnel·le·s de la ville : architecte, urbaniste, paysagiste, géographe, etc

Les conditions d'admission

Les candidat·e·s doivent avoir atteint la majorité légale en France au moment de l'entrée en formation. Ils·elles doivent se rendre disponibles pour suivre le cursus dans son intégralité à temps complet de début septembre 2027 à fin juin 2029.

Les prérequis à l'entrée en formation sont :

- la maîtrise du français à l'oral comme à l'écrit (niveau C1 attesté à l'entrée en formation),
- la maîtrise d'une discipline artistique,
- une expérience éprouvée de la création,
- le niveau licence (avec possibilité d'une équivalence évaluée par la commission pédagogique d'AMU au regard d'un parcours professionnel suffisant si le·la candidat·e n'a pas ce diplôme).



Les critères de sélection

Au cours de la procédure de sélection, le jury cherche à déceler les qualités suivantes :

- investissement dans la préparation du dossier et de l'entretien,
- compréhension et appropriation des enjeux de la formation,
- adéquation du projet professionnel et artistique avec les objectifs de la formation
- pertinence de l'espace public dans le projet artistique et professionnel,
- maîtrise et pratique d'une discipline artistique (formation, expérience professionnelle),
- qualités humaines et d'implication collective,
- capacité à s'engager dans la formation (disponibilité, autonomie, situation personnelle),
- sens politique et collectif, esprit critique (le monde, les autres, soi),
- curiosité, références et décalage poétique.

Candidater pour intégrer la formation supérieure

Le processus de sélection pour intégrer la prochaine promotion débute le 18 septembre 2026, par la mise en ligne des instructions pour rédiger le dossier de candidature.

La date limite du dépôt du dossier de candidature est le 15 janvier 2027.

Toutes les informations spécifiques au concours d'admission sont disponibles dans le dossier de candidature.

Pour les candidat·e·s ayant des besoins spécifiques liés (ou non) à une situation de handicap (permanent ou temporaire, visible, invisible) ou à une difficulté particulière qui nécessiterait des adaptations ou aménagements spécifiques, l'entretien individuel permettra d'évaluer les aménagements nécessaires et possibles.



Coût de la formation

Intégrer et suivre la formation supérieure d'art en espace public à la FAI-AR implique une double inscription à Aix Marseille Université dans le cadre du Master Arts « Arts de la scène », pour chacune des années.

	Frais de dossier (candidature)	Inscription université année 1*	Inscription université année 2*	Inscription FAI-AR
Ressortissant·e·s euro	30€	272€	272€	250€
Ressortissant·e·s extra-euro	30€	3 950€	3 950€	250€

*montant défini par AMU en 2026.

Ces montants peuvent être amenés à changer entre l'année 1 et l'année, certains pays bénéficient d'abattement.



Comment financer la formation ?

Les frais de vie courante sont à la charge des apprenti·e·s.

En fonction de leur situation, ils·elles peuvent bénéficier d'aides (droits à la formation, indemnisations France Travail, indemnisation ASP de la Région, bourse du pays d'origine, etc.). Lors des auditions du concours d'entrée, un entretien administratif permettra de clarifier les financements possibles et les démarches administratives à engager.

L'entrée en formation

Les apprenant·e·s qui intègrent le parcours de formation supérieure sont appelé·e·s « apprenti·e·s » en référence au Bauhaus et au principe de compagnonnage depuis la création de la FAI-AR.

Pendant la durée de la formation, chaque apprenti·e a le statut professionnel et social de stagiaire de la formation professionnelle continue et le statut d'étudiant.

Inscription FAI-AR

L'inscription à la formation supérieure est effective à partir de la signature du contrat de formation professionnelle et du règlement intérieur par l'apprenti·e et au versement des frais d'inscription. Les frais d'inscription représentent la participation de l'apprenti·e au financement de sa formation pour les deux ans.

Inscription AMU

L'inscription à la FAI-AR implique une double inscription à AMU dans le cadre du Master Arts parcours « arts de la scène ». La procédure d'inscription et les montants d'inscription sont définis directement par l'université, pour chaque année universitaire.

Coût pédagogique

La FAI-AR bénéficie de conventions pluriannuelles d'objectifs avec le Ministère de la Culture, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Ville de Marseille, lui assurant des financements de ses activités. Pour les personnes ne pouvant mobiliser des droits à la formation, ces trois financeurs permettent la prise en charge des frais pédagogiques et de fonctionnement de la formation supérieure.

Frais liés à l'itinérance

Certains modules se déroulent à l'extérieur de Marseille et engendrent des frais de séjour. Le déplacement collectif, la restauration d'un repas par jour de formation et l'hébergement sont pris en charge par la FAI-AR. La restauration des autres repas les jours de formation et l'ensemble des repas des jours hors formation sont à la charge des apprenti·e·s. Lors des déplacements, notamment pour les repas du soir, nous veillons autant que possible à mettre à disposition des équipements permettant de cuisiner ses propres repas.



Diplôme et évaluation

L'évaluation est un outil de suivi et d'analyse du cursus. Elle permet d'apprécier le degré d'acquisition par les apprenti·e·s des aptitudes, capacités, connaissances et compétences apportées par les enseignements.

L'évaluation permet aussi de valider les acquis dans la perspective de l'obtention du diplôme. Le cursus de la FAI-AR donne lieu à délivrance d'un double diplôme.

Intégrer la formation supérieure implique de s'engager dans une double démarche de recherche :

- un parcours de recherche artistique spécifique au cursus FAI-AR et sur lequel va s'appuyer le Projet Personnel de Recherche et de Création (voir plus bas)
- et parallèlement, en se basant sur ce parcours individuel FAI-AR : mener une recherche selon une démarche scientifique inscrite dans les cadres méthodologiques de la recherche universitaire du Master et qui donne lieu à l'élaboration et à la soutenance d'un mémoire en fin de cursus du Master 2 (automne 2029).

DIPLÔME FAI-AR

Un diplôme d'établissement établi sur l'intégralité des enseignements du cursus : auteur·e et réalisateur·rice de projets artistiques en espace public, qui correspond à une attestation de formation professionnelle.

Ce diplôme a valeur de notoriété au sein du secteur professionnel.

DIPLÔME AMU

Un diplôme de Master 2 Arts parcours « arts de la scène », délivré par AMU, établi sur la partie du programme de la formation supérieure donnant lieu à l'attribution de crédits ECTS.

FOCUS SUR LE MASTER AMU

Le master est établi sur un total de 120 crédits sur quatre semestres, soit 30 crédits à acquérir pour chaque semestre d'études. Le calcul des crédits ECTS se fait par semestre selon un système cumulatif qui varie entre l'année 1 et l'année 2.

La validation du Master 1 en fin de première année conditionne l'entrée en seconde année de formation et en Master 2.

La maquette du Master se compose de Blocs de connaissances et de compétences (BCC) eux-mêmes divisés en unités d'enseignement (UE).

En Master 1

L'année est validée lorsque l'une des deux conditions suivantes est remplie :

- Les moyennes annuelles des blocs de connaissances et de compétences (BCC) « jumeaux » sont supérieures ou égales à 10/20
- La moyenne annuelle d'un BCC jumeau est inférieure à 10/20 mais supérieure ou égale à 9,5/20 et les moyennes annuelles des autres BCC jumeaux sont supérieures ou égales à 10/20

Les BCC jumeaux (qui regroupent les mêmes connaissances et compétences) se compensent entre semestres.

En Master 2

Les BCC ne se compensent pas entre eux dans le semestre, ni à l'année. La validation de l'année impose d'avoir une moyenne d'au moins 10/20 à chacun des BCC.

L'acquisition de l'année confère à l'étudiant·e l'ensemble des crédits correspondants.

Dans le cadre de son partenariat avec AMU, la FAI-AR assure environ 90% du volume horaire total du Master, et l'évaluation correspondant à ces enseignements.

Parmi les UE prises en compte pour la délivrance du master, certaines matières sont délivrées et évaluées par les professeur·e·s d'AMU, les autres le sont par la FAI-AR avant d'être transmises à AMU pour la délivrance des crédits ECTS du semestre échu.

ÉVALUATIONS

Tous les modules de la formation supérieure sont évalués, dans une démarche formative (accompagner l'apprenant·e dans sa progression et ses apprentissages) et sommative (évaluation critériée permettant l'attribution d'une note sur 20).

En fonction des objectifs de chaque enseignement, l'évaluation est confiée aux personnes les plus à même d'observer les résultats : intervenant·e-s, jurys, tuteur·rice-s ou équipe de coordination pédagogique. Les modalités d'évaluation peuvent différer selon les enseignements : contrôle continu, rendu écrit, entretien, exposé, présentation performée.

Les fiches pédagogiques transmises aux apprenti·e-s en amont de chaque enseignement précisent le type d'évaluation prévu, l'identité de l'évaluateur·rice, l'unité d'enseignement (UE) à laquelle ils se rapportent éventuellement dans la grille du Master et leur coefficient respectif au sein de cette UE.

Tous les modules de pratique artistique et de méthodologie personnelle de recherche et création font l'objet d'évaluations formatives, délivrées en cours de modules par les formateurs sous forme de feedbacks individuels ou collectifs, permettant l'amélioration continue des compétences mobilisées. En complément, à l'issue de chaque module, un retour écrit à l'intention de l'apprenti·e fait état des compétences mobilisées et acquises pendant le temps de formation, tout en identifiant des pistes de travail.

Les évaluations relatives à l'obtention des crédits AMU sont exprimées sous forme de notes sur 20 points, assorties d'appréciations. Le diplôme est délivré aux apprenti·e-s ayant obtenu plus de 10/20 en moyenne sur l'ensemble des deux années.

L'équipe pédagogique de la FAI-AR peut sur demande apporter toutes les précisions relatives aux correspondances entre les enseignements et modules FAI-AR et les UE de la maquette du Master 1 et 2 d'AMU et l'évaluation dans ses différentes modalités.

ABSENCES

Pour une absence, programmée ou imprévue, l'apprenti·e doit prévenir au plus tôt la FAI-AR à absence@faiar.org et fournir un justificatif correspondant.

Sont considérées comme absences de droit, sous réserve de présentation de justificatifs, les absences suivantes :

- arrêt de travail délivré par un médecin,
- absence pour convocation judiciaire,
- jours d'absence pour événements familiaux (naissance, adoption, décès, mariage, PACS, enfant malade, etc.)

En cas d'absence pour motif autre, celle-ci sera considérée comme fautive, elle sera déclarée aux organismes partenaires et financeurs, et entraînera l'application des mesures disciplinaires exposées dans le règlement intérieur. La FAI-AR appliquera une tolérance sur ces autres motifs d'absence, sous couvert des justificatifs dus, jusqu'à 8 % du volume horaire de la formation par semestre. Toute absence autre que de droit dépassant ce seuil pourra entraîner la rupture du contrat de formation et à la non-délivrance du diplôme de la FAI-AR.

De même, AMU se réserve le droit de ne pas délivrer de diplôme en cas de non-respect de sa politique d'absence.

LES BILANS SEMESTRIELS

S'ajoutant à l'évaluation spécifique de chaque enseignement, un bilan semestriel individuel est assuré par l'équipe pédagogique de la FAI-AR sur la base de l'évaluation des enseignements et d'un entretien individuel.

ASSIDUITÉ

Le suivi de la formation exige une assiduité continue tout au long du cursus. Toute absence doit être motivée et justifiée.

En tant que stagiaire de la formation professionnelle, les apprenti·e-s sont soumis au code du travail en matière d'absence et de retard ainsi qu'au règlement intérieur de la FAI-AR.

La FAI-AR a des obligations auprès de l'ensemble des partenaires de la formation professionnelle continue : France Travail, ASP, AFDAS, Région, Ministère de la Culture, Ville de Marseille... En tant que stagiaire d'une formation professionnelle financée par les pouvoirs publics, l'apprenti·e s'est engagé·e à suivre cette formation, à temps complet, le plus sérieusement possible et de manière assidue.

La FAI-AR justifie chaque mois de la présence effective de chaque apprenti·e sur les temps de formation et doit justifier le cas échéant la raison des absences.

Il appartient à chaque apprenti·e de signer, de sa propre initiative, la feuille d'émargement chaque demi-journée. Un classeur de présence est placé dans l'espace où se déroule chaque module de formation. Ces feuilles d'émargement sont des documents officiels communiqués à nos partenaires.

RETARDS

Les retards nuisent à la qualité de la formation et sont considérés comme un manque de respect envers les formateur·rice-s et les autres apprenti·e-s. La FAI-AR autorise les formateur·rice-s à refuser d'éventuel·le-s retardataires. En cas de retards répétés, des mesures disciplinaires sont prises à l'encontre de l'apprenti·e défaillant·e.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

La formation supérieure de la FAI-AR est une formation à temps plein, elle est exigeante et demande beaucoup d'investissement ainsi qu'un travail personnel régulier conséquent, y compris en dehors des heures de formation.

L'activité professionnelle en parallèle des heures de formation n'est pas compatible et tenable pour le parcours de l'apprenti·e et peut également perturber l'ensemble du groupe. Pour rappel, le cursus impose des temps de formation en itinérance (période de deux à trois semaines) et chaque apprenti·e doit régulièrement présenter des travaux et des recherches issus d'un travail personnel, réaliser des démarches en dehors des temps de formation.

En plus de courts temps de vacances réguliers qui jalonnent le calendrier prévisionnel, les apprenti·e-s sont en vacances durant les deux mois d'été (juillet/août). Ce temps doit permettre à chacun·e de se reposer mais rien ne lui interdit de travailler s'il·elle le souhaite avec des compagnies ou sur des projets personnels.

03

La

pédagogie

Présentation de la formation

La formation supérieure en 2 ans apporte à des artistes, quelle que soit leur discipline, des démarches, des méthodes et des outils spécifiques pour écrire, créer, mener et diriger des équipes et des projets artistiques en espace public. Les apprenti·e·s diplômé·e·s de la FAI-AR sont auteur·e·s-réalisateur·rice·s de projets artistiques en espace public.

Les apports de la formation sont théoriques, méthodologiques, techniques et majoritairement artistiques. S'exprimer artistiquement dans l'espace public est davantage qu'un enjeu de présence ou d'exposition physique. La démarche influe sur la nature de l'œuvre, son sens, son contenu et sa forme. La FAI-AR forme à la dramaturgie dans ce qu'elle a de particulier en espace public (confrontation du réel et de la fiction), à la scénographie en espace ouvert, et à la relation particulière aux publics (frontalité traditionnelle, immersion contextuelle, dispositifs relationnels, etc...).

Elle prépare les futur·e·s responsables de projets. Les apprenti·e·s pourront acquérir les connaissances et compétences nécessaires à la conception et à la production de projets artistiques en espace public, à diriger des équipes créatives composées d'artistes et de technicien·ne·s de différents domaines.

Quelques références métiers

Directeur·ice·s artistiques

Concepteur·ice·s d'événements artistiques en espace public

Auteur·e·s de et dans l'espace public

Metteur·se·s en scène, assistant·e·s à la mise en scène

Réalisateur·ice·s d'intervention artistique en territoire

Dans le cadre du partenariat historique avec AMU pour le Master Arts, parcours « Arts de la scène », la FAI-AR assure 90% du volume horaire total du Master et l'évaluation correspondant à ces enseignements. Les cours AMU du Master délivrés par des enseignants de l'université font partie intégrante du calendrier de la formation ; il en est de même pour la méthodologie, le suivi et la soutenance du mémoire assuré par la responsable du Master.

Depuis plusieurs promotions déjà, 3 dimensions irriguent la construction du parcours de formation, en transversal :

Un temps et un accompagnement spécifique dédié à une recherche artistique personnelle

Durant la première année, il s'agit d'un parcours en autonomie et guidé pour explorer les sources du parcours artistique de chacun·e, de ce qui l'anime artistiquement, de s'approprier des temps de travail et de pouvoir expérimenter les enjeux organisationnels et méthodologiques d'un travail de recherche artistique. En seconde année, le Projet Personnel de Recherche et de Création s'ancre sur cette première phase de recherche.

Le rapport aux territoires et l'approche contextuelle

Il s'agit d'introduire un travail contextuel au long cours, qui s'installe dans la durée et la régularité, innervant l'ensemble de la formation dès la première année et se déployant sur les 2 ans.

Une immersion territoriale à la découverte d'un territoire, avec des complicités et des alliances à construire avec ses habitants, ses acteurs et en s'appuyant sur des partenaires de la FAI-AR du territoire local de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Elle permet aux apprenti·e·s :

- D'expérimenter des formes d'intervention et de créations artistiques plus relationnelles et contextualisées,
- d'interroger la place et la responsabilité des artistes en espace public, comme les enjeux et la déclinaison des droits culturels,
- de s'engager dans une démarche de recherche-action, cadre de création et de réflexivité.

L'ouverture à l'interculturel, à la dimension européenne et internationale pour être perméable et ouverts à d'autres contextes, d'autres formes de création et de production et pour permettre aux apprenti·e·s d'identifier des réseaux hors territoire français métropolitain.

Référentiel de compétences FAI-AR

Développer ses capacités artistiques

- **Élargir** sa connaissance des arts en espace public (esthétique, histoire des arts, réseaux professionnels...),
- **professionnaliser** son regard, développer ses capacités d'analyse et son vocabulaire critique,
- **enrichir** sa pratique au croisement d'autres disciplines, collaborer avec d'autres artistes,
- **maîtriser** le vocabulaire technique et mettre en œuvre des techniques et médias différents (son, lumière, vidéo, outils numériques),
- **préserver** son intégrité physique et celle des autres, s'assurer de la sécurité du lieu et du matériel.

Exercer une pratique artistique dans l'espace public

- **Appréhender** la ville et les territoires comme lieux de représentation scénique,
- **mettre en œuvre** et adapter les dispositifs de relation et d'adresse aux spectateur·rice·s,
- **prendre conscience** des dimensions sociale, culturelle et politique des arts dans l'espace public,
- **connaître** la réglementation, les normes de sécurité et les règles de l'art en espace public.

Initier, porter, assumer une écriture personnelle pour l'espace public

- **Initier et dérouler** une recherche artistique personnelle,
- **concevoir** un récit ou un dispositif destiné à l'espace public :
 - dramaturgie, scénographie, technique, mise en scène...,
 - montage de production et direction de projet
- **mobiliser** des outils d'encadrement, constituer et diriger une équipe.

Situer son propos artistique et analyser sa pratique

- **Positionner** son projet dans le champ de la recherche artistique contemporaine,
- **développer** une méthodologie de travail et de recherche artistique personnelle,
- **analyser** ses protocoles d'expérimentation, les évaluer et les faire évoluer.

Valoriser ses compétences et construire son parcours professionnel

- **Élargir** sa connaissance de l'environnement socio-professionnel et ses relations professionnelles,
- **déterminer** sa stratégie de professionnalisation, de production et de diffusion artistique.

Compétences visées par le Master Arts

La mention de Master Arts, suivie concomitamment au parcours de formation supérieure délivré par la FAI-AR, a pour objectif l'accompagnement et l'autonomie des étudiant·e·s dans l'aboutissement d'un projet de recherche et/ou professionnel.

- Conceptualiser, rédiger et concevoir un projet,
- élaborer et développer un projet de création,
- maîtriser un paradigme contemporain, historique, patrimonial et conceptuel,
- utiliser les techniques et les technologies,
- concevoir et mettre en œuvre des actions culturelles (créations, médiations des arts),
- s'orienter dans le monde professionnel,
- diriger un projet,
- s'inscrire dans une dynamique nationale et internationale, développer une mobilité internationale.

Programme pédagogique

La formation est organisée en 4 semestres, répartis sur 2 années.

L'ensemble du cursus (de 2 300 heures à 2 400 heures) se répartit et combine des enseignements et apports théoriques, méthodologiques et techniques, des temps de pratiques et d'expérimentation (workshops, essais, laboratoires d'expérimentation...), du temps de recherche et création et un parcours de professionnalisation collectif et individualisé.

La pédagogie intègre des savoirs didactiques et l'expérimentation, l'itinérance et la rencontre de pairs, le croisement de disciplines, les constructions collectives comme individuelles ou l'accompagnement du projet personnel de création, la FAI-AR propose de se former et de développer sa propre et singulière démarche artistique.

Permettre à chacun·e de s'ancrer dans une démarche d'auteur·rice et concepteur·rice de projets en espace public, en creusant ses intuitions artistiques et en développant une méthodologie et des enjeux de création personnels. Développer des compétences de porteur·se de projet, en acquérant des outils de gestion et des clés de compréhension du secteur professionnel.

Les différents dispositifs pédagogiques

Le programme s'articule autour de 5 blocs de compétences, chacun orienté vers des contenus et modalités d'apprentissage qui diffèrent mais se complètent pour que les apprenti·e·s développent des compétences solides inhérentes à la création en espace public (connaissance transversale des arts, capacité d'analyse des territoires, maîtrise des outils de création, direction et encadrement d'équipe de création, recherche et expérimentation artistique).



Compétences transversales et générales

Les compétences transversales et générales recouvrent l'ensemble des contenus de formation orientés vers l'acquisition de connaissances réflexives et théoriques sur l'esthétique, la philosophie de l'art et les particularités de la création en espace public. Cela représente environ 180 heures.

Les enseignements de tronc commun du master Arts de la scène d'Aix Marseille Université sont répartis sur les 4 semestres. Ils offrent aux apprenti·e·s un socle de connaissances théoriques et les bases méthodologiques du travail universitaire. Ils recouvrent notamment l'accompagnement à la problématisation et la rédaction du mémoire de Master, évalué en fin de parcours.

Les séminaires du Laboratoire d'études en sciences des arts (LESA) de l'université visent à sensibiliser tous les étudiants de Master aux recherches contemporaines et actuelles en art.

La FAI-AR complète ces apports théoriques par des contenus spécialisés sur la création en espace public. En particulier, des séminaires thématiques ponctuent le parcours pour nourrir la réflexion et le positionnement artistique et professionnel des apprenti·e·s. D'une durée de deux à trois jours, ils sont conçus comme une somme d'interventions – partage d'expériences et de méthodologies concrètes par des artistes invités et des professionnels. Ils représentent environ 120 heures sur l'ensemble du cursus. Ils abordent notamment les problématiques suivantes : la recherche artistique, les espaces publics, les retours artistiques, la dramaturgie, l'art relationnel et les projets contextuels.

Depuis septembre 2024, la pratique d'une langue vivante étrangère (anglais professionnel) s'intègre désormais aux enseignements théoriques qui sont dispensés au premier et deuxième semestre de la première année de formation.

Techniques spécialisées de création en espace public

Ce bloc de contenus (700 heures) est orienté vers l'acquisition de compétences techniques et pratiques spécialisées pour la création en espace public.

On y trouve des ateliers thématiques, des workshops, tels que des bases de techniques de repérage, d'analyse d'œuvres, de technique sonore ou un atelier d'écriture sonore, des ateliers d'écriture et de scénographie, et des essais de direction.

Les modules dispensés mettent l'accent sur des mises en pratique collectives en encourageant les applications de groupe et les temps d'analyse conjoints. Ils se développent sur des périodes de temps réduites et condensées, allant de quelques jours à trois semaines.

Parmi ces modules, les essais de direction, programmés en alternance avec les semaines de recherche personnelle, mettent les apprenti·e·s en situation de direction de formes sur des temps de travail limités, avec des objectifs de restitution. Variant les contextes, les équipes et les enjeux, ils ont pour ambition d'accompagner les apprenti·e·s dans la définition de leur méthodologie de travail en équipe et dans l'organisation de séquences de travail. En les amenant à se mettre au service les un·e·s des autres, ils sont également un espace de transmission intra-promotion. Enfin, en créant des croisements avec les étudiant·e·s d'écoles partenaires, ils ouvrent des opportunités de rencontre, qui pourront être valorisées dans la suite des parcours professionnels.

Les objectifs suivants sont systématiquement mis au travail pendant ces essais de direction :

- définir une intention et un format artistique à déployer moyennant des limites d'espace, de temps et d'équipe,
- organiser le collectif et en créer les règles de fonctionnement,
- apprendre à formuler ses attentes : indications formelles, intentions d'expression, émotions recherchées,
- savoir impulser et organiser un travail collectif de répétition et d'improvisation,
- apprendre à communiquer les enjeux artistiques d'une création.
- savoir analyser une proposition, et traduire cette analyse en retours critiques constructifs pour l'équipe artistique.

L'encadrement de ces essais de direction est assuré par un panel variable d'intervenant·e·s, invité·e·s à partager leurs propres méthodes et outils de travail puis à accompagner les équipes par des retours ciblés à la fois sur le processus de travail et sur les restitutions. Plusieurs essais de direction sont organisés en partenariat et accueillis dans des lieux partenaires sur le territoire français « en itinérance »

Méthodologie personnelle de création en espace public

Ce bloc de contenus s'oriente spécifiquement sur le développement, pour chaque apprenti·e, d'une démarche créative et de matières artistiques personnelles. Amorcé à la fin du premier semestre, il se développe de façon continue jusqu'à la sortie de formation, dans une logique de parcours itératif alternant des temps d'autonomie et des temps individuels et collectifs accompagnés ou tutorés. Il représente jusqu'à 740 heures. Ce parcours de recherche personnelle des apprenti·e·s est une composante structurante du parcours de formation.

Au long cours année 1 et 2 : le laboratoire d'expérimentation contextuelle en territoire

Dès la première année puis en parallèle des parcours de projets personnels de recherche et création, les apprenti·e·s s'engagent en sous-groupes dans l'expérience d'un travail contextuel, ancré sur un territoire local ciblé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La FAI-AR noue des partenariats avec des acteurs locaux, issus du monde culturel, associatif, économique, des collectivités publiques, etc, prêts à accueillir des groupes d'artistes sur 5 à 7 semaines réparties entre le deuxième et le dernier semestre.

Chaque semaine de travail s'amorce par une journée de plénière avec les intervenant·e·s et des acteur·ice·s invité·e·s pour éclairer, chaque semaine, un aspect distinct des enjeux du travail contextuel. Puis les apprenti·e·s passent le reste de la semaine sur le terrain, aux prises avec un contexte, des habitants, des actualités, qu'il s'agit d'aborder en artistes. Les intervenants les accompagnent dans ce processus envisagé comme un parcours expérimental pouvant faire l'objet, à mi-parcours, de conversations et d'échanges collectifs pour les mettre en perspective.

Avec ces expériences contextuelles de territoire, nouvelles venues dans la maquette de la formation supérieure depuis la promotion précédente, la FAI-AR s'attache à offrir aux apprenti·e·s un territoire où expérimenter des formes relationnelles, sans nécessité d'une finalité performative et sur un temps long.



Année 1 : la recherche personnelle

Dès le deuxième semestre un espace privilégié est laissé à la recherche personnelle de chaque apprenti·e, à raison d'environ une semaine par mois, pour un total de 5 semaines. Le lieu de travail est au choix de chaque apprenti·e. Ces temps se caractérisent par une grande autonomie et visent :

- L'expérimentation de méthodes de recherche personnelles,
- le déploiement d'un parcours singulier de recherche et d'expérimentation artistique. La collaboration entre apprenti·e·s est possible, néanmoins chacun·e est invité·e à endosser la responsabilité d'un processus de recherche,
- la production de traces pouvant faire récit et trace d'un processus de recherche.

Pendant ces temps de recherche les apprenti·e·s ont la possibilité de :

- Mobiliser des participant·e·s extérieurs bénévoles,
- être accueillis par un partenaire de travail,
- organiser des ateliers ou auditions avec tous types de publics, en vue de la constitution d'une équipe de complices.

À l'exception de temps ponctuels de regroupement imposés en fin de semaine, activant mise en partage et réflexions communes, chacun·e déploie son parcours de façon autonome.

Année 2 : Le projet personnel de recherche et création (PPRC)

Au fil de la formation, le parcours de recherche personnelle se cristallise progressivement dans un projet personnel de recherche et création : démarche artistique individuelle ou collective amorcée pendant la formation supérieure, ce projet peut être abordé comme la phase préliminaire d'une création qui verra le jour après la formation, comme une collection de tentatives/formats composant une démarche composite, ou comme une déclinaison spécifique et située du parcours de recherche personnelle.

Le parcours pédagogique du projet personnel de recherche et création (PPRC) permet d'affiner sa démarche d'artiste-auteur·e tout en traversant tous les aspects du montage d'un projet artistique : concept, construction et accompagnement d'une équipe, encadrement des répétitions, recherche, technique, communication, production.

Les apprenti·e·s disposent d'une importante marge d'autonomie dans le développement de leurs projets. Pour autant, l'accompagnement est constant et se décline à toutes les phases du processus.

Assuré par l'équipe pédagogique et par les intervenant·e·s mobilisés sur les contenus de formation, il est renforcé en deuxième année par l'implication de tuteurs·trices artistiques individuels.

Cet exercice doit notamment permettre de capitaliser les expériences vécues dans le cadre de la formation. Il comprend des phases de recherche, d'expérimentation, de formalisation et de présentation.

Le PPRC n'est donc pas une création ni un spectacle, c'est une phase de mise en partage de démarche et geste artistique

Parmi toutes les composantes du déploiement du Projet Personnel de Recherche et création, en voici quelques éléments structurants :

Trois artistes aux profils complémentaires sont mobilisés pour les accompagner sous forme d'échanges individuels. Chacun d'entre elles·eux peut être mobilisé à raison de 2 journées en moyenne par semaine de recherche personnelle, pour des rendez-vous individuels pouvant se dérouler en présence ou à distance, pendant la semaine de travail.

À l'issue de la première année de formation, une semaine est dédiée à la mise en partage des recherches individuelles : transmission d'un parcours, d'une pensée, de formats ou d'intuitions, de traces, ainsi que des ambitions de travail pour la deuxième année de formation.

Cette restitution intermédiaire peut prendre une forme performée ou la forme d'un exposé, en fonction des médiums mis au travail par chaque apprenti·e et dans la limite d'une autonomie technique de l'apprenti·e. Elle fait l'objet de retours croisés des intervenants, des co-apprenti·e·s, et le cas échéant de quelques artistes invités.

En année 2, les intervenant·e·s de la recherche personnelle restent mobilisés sous forme d'interventions ponctuelles, soit pour des points individuels de suivi des recherches personnelles, soit dans le cadre de modules complémentaires.

Les résidences :

Les temps de résidence (4 à 6 semaines en seconde année) sont des temps de formation où les apprenti·e·s sont en autonomie pour la recherche de lieux d'accueil et la mise en œuvre de leurs accueils dans ces lieux. C'est l'occasion de travailler à sa recherche artistique en condition professionnelle dans le réseau culturel du territoire national, avec une équipe choisie par leurs soins.

Les artistes tuteur·trice·s

Artistes choisi·e·s par les apprenti·e·s, rémunéré·e·s par la FAI-AR, ils et elles se mobilisent au service du projet artistique et professionnel de l'apprenti·e tutoré·e.

Le rôle du·de la tuteur·rice consiste à soutenir et à accompagner l'apprenti·e dans le développement de son projet, envisagé comme un exercice pédagogique, mais également comme une première étape dans sa démarche de professionnalisation. Le·la tuteur·rice est un·e professionnel·le reconnu·e et le choix s'opère en concertation avec l'équipe pédagogique de la FAI-AR.

Les Esquisses

Au printemps 2029, le parcours dédié au Projet Personnel de Recherche et Création se conclut par une présentation de projets en cours, appelée « Esquisses ». À cette occasion les apprenti·e·s présentent des extraits performés et contextualisés, un geste artistique, une expérience ou une installation/dispositif ainsi qu'une présentation orale de leurs projets en cours à un public choisi convié et prêt à partager sa démarche d'auteur·ice en gestation.

Ces présentations font l'objet de retours personnalisés de la part d'une commission artistique et pédagogique réunie pour l'occasion. L'esquisse constitue la conclusion pédagogique du parcours de formation en fin de deuxième année.

Le parcours de professionnalisation

En complément des enseignements théoriques et artistiques, le cursus comprend une série de modules assurant l'articulation et la transition entre la formation et la vie professionnelle. Il s'agit de fournir aux apprenti·e·s les outils et références indispensables à l'insertion dans le secteur professionnel, tout en les encourageant à construire individuellement leur stratégie de professionnalisation. La majorité de ces modules est assurée par des professionnel·le·s en activité et visent l'acquisition de compétences directement opérationnelles. Ils représentent 300 à 400 heures sur l'ensemble du cursus.

Le parcours de professionnalisation s'articule autour de trois axes complémentaires :

La connaissance du secteur professionnel et institutionnel,

- la maîtrise d'outils de conduite de production : un parcours largement appliqué aux enjeux du projet de recherche personnelle, comprenant notamment en deuxième année la gestion par chaque apprenti·e d'une bourse d'aide à la mise en œuvre de leurs projets personnels,
- la définition et la mise en œuvre d'une stratégie professionnelle.

Pleinement intégré à l'ensemble du cursus, un tutorat de professionnalisation offre aux apprenti·e·s une prise de distance par rapport au temps de la formation. Il amorce le développement de leur stratégie professionnelle par un accompagnement individuel flexible, ponctué de rendez-vous collectifs.

D'autres focus sont abordés dans le parcours de professionnalisation :

- Méthodologie de projet : transmettre les fondamentaux d'une démarche projet et de ses outils.
- cadres juridiques du·de la porteur·se de projets : traite notamment de la structuration juridique et des réglementations incontournables pour le·la porteur·se de projet artistique en espace public,
- communication professionnelle : axe centré sur les savoir-faire relatifs à la communication orale et écrite d'une démarche et de projets artistiques auprès des professionnels.

Le développement et la consolidation d'une trajectoire professionnelle est assuré par un accompagnement à l'élaboration de stratégies individuelles par un suivi personnalisé, étayé par des contenus collectifs permettant d'éclairer la compréhension du secteur, et les cadres d'emploi possibles dans le secteur culturel.

La multiplicité des occasions et des temps de rencontres avec les professionnels de la création en espace public en activité sur tout le territoire avec :

- Des rencontres organisées régulièrement d'une demi-journée durant le parcours pour dialoguer avec les professionnels du territoire,
- des périodes de stages (de 1 à 4 semaines) au sein d'une structure de production diffusion puis d'une compagnie pour une collaboration artistique,
- les périodes de résidence comme les différents modules de formation (essais de direction ou laboratoire) en itinérance,
- les séminaires semestriels.

Cet accompagnement à la professionnalisation et à l'insertion se poursuit après la formation par des modalités d'accompagnement individuel et collectif du dispositif d'insertion telles que :

- des temps d'accompagnement individuel à la structuration et à la construction d'une stratégie professionnelle,
- deux rendez-vous à six mois et deux ans après la fin du cursus, ayant pour objectif de faire un bilan sur la formation et sur les conditions d'entrée ou de retour à la vie professionnelle.



Organisation pédagogique et évaluation

Les temps dédiés à l'organisation pédagogique, aux bilans et à l'évaluation représentent jusqu'à 380 heures.

Les temps FAI-AR

Demies-journées mensuelles regroupant l'ensemble des apprenti·e·s et une partie de l'équipe permanente de la FAI-AR. En premier lieu, ils permettent à l'équipe de transmettre les informations pédagogiques et pratiques nécessaires au bon déroulement de la suite de la formation. Mais il s'agit aussi d'espaces d'échanges et de régulation, au cours desquels les apprenti·e·s peuvent aborder à l'ordre du jour et faire remonter collectivement des questions.

Les Bilans

Les bilans semestriels, individuels et collectifs : à l'issue de chaque semestre, un bilan individuel se matérialise pour chaque apprenti·e par un échange d'une heure et demie avec la coordinatrice pédagogique, le directeur et l'artiste associée au cursus. Il s'agit pendant cet entretien de partager le récit du semestre écoulé, d'identifier les forces et fragilités du parcours personnel sur cette période, et de fixer des objectifs pour le semestre suivant.

Le bilan collectif, d'une durée d'un à deux jours suivant les semestres, réunit l'ensemble des apprenti·e·s de la promotion en cours pour réaliser une évaluation collective du semestre écoulé, précieuse pour cristalliser les apprentissages et recueillir des pistes d'aménagement ou d'amélioration de la formation.

Les Temps de Travail Personnels Tutorés

Les temps de travail personnel tutorés (TTPT) sont des temps de travail en autonomie pour les apprenti·e·s, au cours desquels l'équipe pédagogique de la FAI-AR se rend disponible à des échanges individuels ou collectifs. Au cours de la formation et en fonction des besoins, la FAI-AR peut faire appel à des intervenants ponctuels, artistiques ou non pour tutorer et accompagner ces journées.

Les TTPT sont doublés côté équipe FAI-AR de Permanences de Suivi Individuel de Formation (PSIF) : entretien individuel à la demande de l'apprenti·e ou de l'équipe pour garantir le parcours de formation et aborder les difficultés éventuelles rencontrées durant les 2 années. Ces échanges, d'une durée d'une heure à une heure et demie, peuvent porter sur le parcours de formation, le parcours personnel (santé, social, administration) ou sur des besoins spécifiques liés au parcours professionnel.

L'évaluation

Tous les modules de la formation supérieure sont évalués, dans une démarche formative (accompagner l'apprenant·e dans sa progression et ses apprentissages) et sommative (évaluation critériée permettant l'attribution d'une note sur 20).

En fonction des objectifs de chaque enseignement, l'évaluation est confiée aux personnes les plus à même d'observer les résultats : intervenant·e·s, jurys, tuteur·rice·s ou équipe de coordination pédagogique. Les modalités d'évaluation peuvent différer selon les enseignements : contrôle continu, rendu écrit, entretien, exposé, présentation performée.

Au quatrième semestre, des temps forts sont spécifiquement dédiés à l'évaluation, sous forme d'oraux de présentation de dossier ou de présentation de projets en cours.

À chaque fin de semestre, les évaluations sont transmises à chaque apprenti·e ainsi qu'à AMU.

L'équipe pédagogique de la FAI-AR peut sur demande apporter toutes les précisions relatives aux correspondances entre les enseignements et modules FAI-AR et les UE de la maquette du Master 1 et 2 d'AMU et l'évaluation dans les différentes modalités.

L'insertion post-formation

Un dispositif d'accompagnement à l'insertion professionnelle est mis en place à la suite des deux années de formation et pour une durée également de deux ans. Il a pour objectif d'accompagner individuellement et collectivement la structuration et à la construction d'une stratégie professionnelle. Cet accompagnement est assuré par l'équipe de la FAI-AR, des bureaux de productions et des professionnel·le·s du secteur.

Le dispositif a également pour objectif de soutenir la visibilité professionnelle. Il s'appuie sur des présentations de projets lors de bulles professionnelles dans le cadre des festivals d'été, de présentations en ligne et d'autres occasions construites avec des partenaires du secteur de la création en espace public.

Grille des enseignements

Le calendrier pédagogique détaillé des 2 années de la formation supérieure pour la promotion 12 est encore en cours d'élaboration et doit s'ajuster à la disponibilité des artistes intervenants, au calendrier du Master AMU, aux partenariats qui se confirmeront, aux opportunités permanentes que peuvent offrir les actualités professionnelles, etc...

À titre d'illustration, voici le détail des enseignements par semestre pour la promotion 11 (2025-2027) :

01 SEMESTRE 473h

78h

COMPÉTENCES TRANSVERSALES ET GÉNÉRALES

Séminaires LESA - 18,5h ●

Avec divers intervenants

Anglais professionnel - 24,5h ▲▼

Avec Alix Godfree

Méthodologie de recherche-crédation et de recherche-action - 6h ◆

Avec Damien Beyrouthy, Judith Dehail, Anna Guillo, Anyssa Kapelus

Esthétique générale - 15h ◆

Avec Yannick Butel

Séminaire #1 : faire des retours artistiques - 14h ■

Avec Chloé Dechery, Marion Boudier

212,5h

TECHNIQUES SPÉCIALISÉES DE CRÉATION EN ESPACE PUBLIC

«Hospitalités» : rencontrer un territoire - techniques de repérage en contexte - 28h ■

Avec Julie de Muer

Bases techniques : matériel sonore - 10,5h ■

Avec Chantal Vasseur, Joffrey Lefebvre

Analyse d'œuvres en espace public - 35h ■

Avec Marie Reverdy

Essais de direction #1 : exercices de mise en scène hors les murs - 70h ■■

Avec Léa Dant

Essais de direction #2 : porter un texte en rue. Journée de lancement - 9h

Avec Mathilde Delahaye, Karelle Prugnaud

Ecritures sonores en espaces publics - 60h ■■

Avec Christophe Modica, Hugo Perineau

17,5h

MÉTHODOLOGIE PERSONNELLE DE CRÉATION EN ESPACE PUBLIC

Séminaire d'introduction à la recherche personnelle - 17,5h ▲

Avec Stéphane Bonnard, Alix Denambride, Caroline Melon

61,5h

PROFESSIONNALISATION

Séminaire Panorama des métiers et des institutions culturelles - 16h ◆

Avec Géraldine Garnier

Séminaire Histoire et esthétique des arts en espace public - 14h ■

Avec Laetitia Lafforgues

Dynamique de groupe et posture professionnelle - 21h ●

Avec Anaïs Lemaignan

Retours d'expérience et suivi de groupe - 7h ●

Avec Anaïs Lemaignan

Rencontres de professionnels - 3,5h ●

Avec Divers intervenants

103,5h

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Rentrée : mise en route administrative et pédagogique - 32h

Avec l'équipe FAI-AR

Vie étudiante : rencontre du réseau des apprenti·e·s - 7h

Permanences pédagogiques et travail personnel tutoré - 42h ■

Avec l'équipe FAI-AR

Temps FAI-AR - 14h ●

Avec l'équipe FAI-AR

Bilans semestriels - 8,5h

Avec l'équipe FAI-AR



02 SEMESTRE 788h

73h

COMPÉTENCES TRANSVERSALES ET GÉNÉRALES

Méthodologie de recherche-crédation et de recherche-action - 6h ◆

Avec Damien Beyrouthy, Judith Dehail, Anna Guillo, Anyssa Kapelus

Séminaire thématique #2 : espaces publics - 14h ■

Avec divers intervenants

Séminaires du laboratoire LESA - 12h ●

Avec divers intervenants

Séminaire #3 : qu'est-ce que la dramaturgie ? - 14h ■

Avec Marie Reverdy et autres intervenants

Anglais professionnel - 21h ▲▼

Avec Alix Godfree

Suivi des recherches - 6h

Avec Yannick Butel

203h

TECHNIQUES SPÉCIALISÉES DE CRÉATION EN ESPACE PUBLIC

Ecriture - 35h ■

Avec Antoine Mouton

Essais de direction #2 : porter un texte en espace public - 168h ■ ■

Avec Mathilde Delahaye, Karelle Prugnaud

297,5h

MÉTHODOLOGIE PERSONNELLE DE CRÉATION EN ESPACE PUBLIC

Intro au parcours PPRC - 3,5h

Avec Léa Malhouitre

Accompagnement à la recherche de partenaires / tuteurs - 28h

Avec Léa Malhouitre

Les Épopées : immersion contextuelle - 91h ■

Avec Fanny Herbert

Recherche personnelle : parcours personnel - 154h ■ ■

Avec Stéphane Bonnard, Alix Denambride, Caroline Melon

Recherche personnelle : semaine de restitution - 21h ■ ■

Avec Stéphane Bonnard, Alix Denambride, Caroline Melon

129h

PROFESSIONNALISATION

Suivi de professionnalisation - 3h

Avec Odile Giraud

Modules de professionnalisation : cadres réglementaire, note d'intention, cartographie - 35h

Avec Johanna Celli, Severine Petitbon

Rencontres de professionnels - 14h ●

Avec divers intervenants

Suivi de groupe et retours d'expérience - 14h ●

Avec Anaïs Lemaignan

Stage d'observation en structure professionnelle artistique - 42h ▲▼

Avec Léa Malhoutire

Modules de professionnalisation : droits d'auteurs et droits voisins - 21h

Avec Johanna Celli

85,5h

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Temps FAI-AR - 17,5h

Avec l'équipe FAI-AR

Bilans semestriels - 19h

Avec l'équipe FAI-AR

Travail personnel tutoré - 49h

Avec l'équipe FAI-AR



03 SEMESTRE 495,5h



7,5h

COMPÉTENCES TRANSVERSALES ET GÉNÉRALES

Séminaires du laboratoire LESA - 3h ●

Avec divers intervenants

Introduction au mémoire - 3h ▲

Avec Anyssa Kapelus, Louis Dieuzayde

Méthodologie de la recherche universitaire - Suivi de mémoire - 1,5h ▲

Avec Anyssa Kapelus, Louis Dieuzayde

189h

TECHNIQUES SPÉCIALISÉES DE CRÉATION EN ESPACE PUBLIC

Essais de direction #3 : Espace public, public et spectateur - 35h ■

Avec Céline Naji, Isabelle Hazael

«Essais de direction #4 : laboratoire d'humanité / Travailler sa posture de direction» - 98h ■

Avec Pina Wood, Julie Lefebvre

Essais de direction #5 : préparation : repérage et recherche de lieux d'accueil - 21h

Avec Maud Jegard, Léa Dant

Ecriture et comité de lecture - 21h

Avec Antoine Mouton

Atelier de pratiques partagés avec professionnels - 14h

Avec Pina Wood, cie Ex-Nihilo

101,5h

MÉTHODOLOGIE PERSONNELLE DE CRÉATION EN ESPACE PUBLIC

Dramaturgie des projets personnels - 24,5h ■

Avec Marie Reverdy

Déploiement du PPRC : fiche technique, budget, rétroplanning et tutorat - 35h

Avec équipe FAI-AR et autres intervenants

Les Épopées: immersion contextuelle - 42h

Avec Fanny Herbert

138h

PROFESSIONNALISATION

Module de pro : Budget - 21h

Avec Séverine Petitbond

Stage #2 en compagnie - 73,5h ▲▼

Avec Léa Malhouitre

Suivi de professionnalisation - 1,5h

Avec Odile Giraud

Rencontre de professionnels - 28h

Avec divers intervenants

Module de pro : Réglementation des interventions en EP - 14h

Avec David Mossé

59,5h

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Temps FAI-AR - 16h

Avec l'équipe FAI-AR

Bilans semestriels - 15,5h

Avec l'équipe FAI-AR

Travail personnel tutoré - 28h

Avec équipe FAI-ARI'

04 SEMESTRE

778h

25,5h

COMPÉTENCES TRANSVERSALES ET GÉNÉRALES

Séminaire professionnel : séminaire participatif sur voyageuses du présent - 14h

Avec Fanny Herbert, La Boussole

Suivi des mémoires - 11,5h - Mémoire avec soutenance

Avec Anyssa Kapelusz, Louis Dieuzayde

154h

TECHNIQUES SPÉCIALISÉES DE CRÉATION EN ESPACE PUBLIC

Essais de direction #5 : Mener une résidence (direction d'équipe en espace public) - 91h

Avec Maud Jegard, Léa Dant

Ecriture et Comité de lecture- 21h

Avec Antoine Mouton

Retours sur les esquisses (entre apprenti·e·s) - 28h

Avec équipe FAI-AR

Ateliers de pratiques partagées espace public- 14h

Avec Pina Wood, Ex-Nihilo

354h

MÉTHODOLOGIE PERSONNELLE DE CRÉATION EN ESPACE PUBLIC

Les Épopées - 56h

Avec Fanny Herbert

Résidences des PPRC - 140h

Avec équipe FAI-AR

Dramaturgie des projets personnels - 1,5h

Avec Marie Reverdy

Suivi des PPRC - 26,5h

Avec Caroline Melon, équipe

Suivis et Recherches techniques - 18h

Avec Chantal Vasseur Esquisses, David Mossé

Résidences de préparation des esquisses - 70h

Avec Chantal Vasseur, Joffrey Lefebvre

Esquisses - 42h

Avec équipe et comité pédagogique

99h

PROFESSIONNALISATION

Modules de pro : communication écrite et orale : dossier - 29,5h

Avec Elodie Sannier

Modules de professionnalisation : structuration économique prod projet de territoire - 28h

Avec Amandine Bretonnière

Suivi de professionnalisation - 4h

Avec Odile Giraud

Gestion et Suivi budgétaire (bourses) - 11,5h

Avec Adil Afkir, Léa Malhouitre

Présenter son projet artistique à l'oral - 21h

Avec Elodie Sannier, Pascal Servera, Céline Berthoumieux

Oraux de présentation et jury des dossiers - 1,5h

Avec divers intervenants

Rencontre de professionnels - 3,5h

Avec ARTCENA, Circostrada

145,5h

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Temps FAI-AR - 31,5h

Avec l'équipe FAI-AR

Bilans de fin de formation - 28h

Avec l'équipe FAI-AR

Travail personnel tutoré et permanences pédagogiques : PPRC, Dossier, Mémoire - 86h

Avec l'équipe FAI-AR



Les formateur·ice·s et intervenant·e·s artistiques

À l'exception de quelques modules délivrés directement par les membres de l'équipe de la FAI-AR au titre de leurs métiers et compétences respectives, la grande majorité des contenus de la formation supérieure sont assurés par des formateur·ice·s extérieur·e·s : artistes ou professionnel·le·s en activité, ils·elles travaillent en étroite collaboration avec le pôle pédagogique pour préparer leurs interventions.

Parmi ces formateur·rice·s, deux assurent un rôle transversal et particulier auprès de la FAI-AR et des apprenti·e·s : les artistes associé·e·s : **Stéphane Bonnard** et **Pina Wood**. il et elle collaborent à la programmation du cursus en amont et pendant la formation et contribuent à nourrir le lien entre l'ensemble des intervenant·e·s.

Plus spécifiquement, **Pina Wood, artiste associée et « embarquée »** assure également un suivi des apprenti·e·s, par le biais d'une présence régulière aux temps forts de la formation ainsi qu'aux bilans semestriels individuels et collectifs qui rythment les deux années du cursus. Les apprenti·e·s peuvent la solliciter en conseil et orientation en cas de nécessité.

À titre indicatif voici la liste des intervenants 2025-2027 qui accompagnent la Promotion 11 :

- Céline Berthoumieux, directrice de Zinc, présidente du réseau national Hacnum et codirectrice de Chroniques, la Biennale des Imaginaires Numériques
- Stéphane Bonnard, artiste co-fondateur de KompleXKapharnaüm et aujourd'hui des Studios Boberts
- Marion Boudier, co-directrice du programme de recherche et de création Performer les savoirs
- Amandine Bretonnière, directrice de production, Akompani
- Yannick Butel, professeur des universités - AMU
- Johanna Celli, administratrice, accompagnatrice et formatrice indépendante
- Gabriella Cserháti, metteuse en scène
- Léa Dant, comédienne, autrice et metteuse en scène cie Théâtre du voyage intérieur, pédagogue
- Chloé Déchery, co-directrice du programme de recherche et de création Performer les savoirs
- Mathilde Delahaye, metteuse en scène et autrice, Théâtre National Immatériel
- Julie de Muer, activiste aux grandes oreilles, coordinatrice de projet, co-fondatrice du Bureau des Guides
- Alix Denambride, autrice, metteuse-en-scène, comédienne et directrice artistique Compagnie sous X
- Louis Dieuzayde, maître de conférence et responsable de la section Théâtre - AMU
- Géraldine Garnier, chargée de cours, AMU
- Odile Giraud, coach professionnelle certifiée, praticienne narrative et animatrice de groupe de co-développement.
- Alix Godfree, formatrice et enseignante, English On Mars
- Fanny Herbert, recherche - création en espace public, Carton plein
- Maud Jegard, comédienne, autrice et metteuse en scène
- Anyssa Kapelusz, maîtresse de conférences et responsable du Master Arts - Parcours arts de la scène, AMU
- Laetitia Lafforgue, comédienne, co-directrice artistique de la compagnie des Goulus, présidente de la FNAR, représentante de l'UFISC
- Julie Lefebvre, auteure et accompagnatrice
- Anaïs Lemaignan, consultante psychosociologue et formatrice
- Anne-Magalie Lochon, scénographe et maîtresse de conférence associée secteur Théâtre
- Caroline Melon, autrice et metteuse en scène, de chair et d'os
- Christophe Modica, faiseur de sons et chercheur en dramaturgie sonore
- David Mossé, directeur technique, Lieux Publics
- Antoine Mouton, auteur
- Alexis Nys, directeur de Lieux Publics - CNAREP
- Hugo Perineau, régisseur général et son
- Severine Petibon, co-fondatrice et chargée de projets au sein de la coopérative les Filles du Jolivet
- Karelle Prugnaud, metteuse en scène, actrice et performeuse
- Marie Reverdy, dramaturge, docteur en littérature comparée/études théâtrales
- Elodie Sannier, directrice de production Lieux Publics - CNAREP
- Pascal Servera, directeur du Citron Jaune - CNAREP
- Pina Wood, metteuse en scène, dramaturge et poétesse

Ainsi que d'autres professionnel·le·s et artistes du secteur venu·e·s à la rencontre des apprenti·e·s ou volontaires pour les accompagner individuellement dans le cadre du tutorat, ainsi que les habitants de la Cité des arts de la rue.

04

**Être
apprenti·e**

Vie collective

L'association des apprenti·e·s

L'association des apprenti·e·s de la FAI-AR est une structure qui fédère les apprenti·e·s de toutes promotions confondues autour d'un désir de mutualisation de connaissances, de compétences, de moyens, d'outils et de locaux pour donner vie à des propositions en lien avec le spectacle vivant et les activités artistiques. Elle est pensée comme une plateforme d'échanges, de rencontres et d'entraide. L'association peut solliciter l'accès aux locaux de la FAI-AR, sous conditions.

Dès leur entrée à la FAI-AR, les apprenti·e·s sont automatiquement adhérent·e·s et intégré·e·s à l'association et leur adresse mail sera communiquée aux ancien·ne·s apprenti·e·s.

Les délégué·e·s

Élection

Conformément aux dispositions légales des organismes de formation, les apprenti·e·s doivent être représenté·e·s pendant la durée de la formation par un·e délégué·e titulaire et un·e délégué·e suppléant·e, élu·e·s au scrutin uninominal à deux tours.

Tou·te·s les apprenti·e·s sont électeur·rice·s et éligibles. L'élection des délégué·e·s est organisée par l'équipe de la FAI-AR.

Les délégué·e·s sont élu·e·s pour toute la durée du cursus de la formation. Leur mandat prend fin lorsqu'ils et elles cessent, pour quelque raison que ce soit, de participer à la formation. En cas de vacance de poste une nouvelle élection est organisée.

Rôles

Les délégué·e·s sont chargé·e·s de faire remonter toutes les suggestions exprimées par le groupe pour améliorer le déroulement de la formation et les conditions de vie des apprenti·e·s au sein de la formation.

Il·elle·s présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives au déroulement de la formation, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur. À défaut de demande spécifique de leur part, ils et elles participent à échéance régulière à des réunions de travail avec l'équipe pédagogique de la FAI-AR.

Les apprenti·e·s sont représenté·e·s au Conseil d'administration de la FAI-AR par le·la délégué·e titulaire qui siège en qualité de membre observateur·rice.

Les délégué·e·s sont les interlocuteur·rice·s du·de la régisseur·se sur les questions touchant au document unique. Le document unique (DU) est la transposition par écrit de l'évaluation des risques, imposé à tout employeur par le Code du travail.

Il recense les risques liés aux activités de l'association, détermine leur fréquence et leur dangerosité. En fonction de la corrélation de ces facteurs, les risques sont classés par priorité afin de mettre en place des mesures de prévention.

L'objectif principal est de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles. L'intérêt de ce document est de permettre de définir un programme d'actions de prévention découlant directement des analyses et évaluations effectuées.

Les différentes aides

Aides au logement

Aide personnalisée au logement

C'est une aide financière dispensée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et qui permet de réduire le montant du loyer en cas de faibles revenus. Cette aide est calculée en fonction de la situation du logement, des revenus et de la situation familiale.

Il est possible d'être éligible en tant que locataire, colocataire ou sous-locataire (déclaré au propriétaire si moins de 30 ans), même en disposant d'un titre de séjour français en cours de validité.

Attention, tout changement de situation doit être déclaré à la CAF.

EN SAVOIR PLUS

Lokaviz

Lokaviz est un portail national de l'hébergement étudiant. Il permet de consulter, à l'aide d'une recherche multi-critères, des offres de logements du CROUS (Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires) ou des particuliers.

EN SAVOIR PLUS

Caution Locative étudiante - CLE

Ce dispositif permet aux étudiant·e·s dépourvu·e·s de garants personnels de bénéficier de la garantie de l'Etat. Il est accessible quel que soit le type de logement, à tout étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur, à condition d'être âgé de moins de 28 ans au 1er septembre de l'année de signature du bail.

EN SAVOIR PLUS

Aides financières

Rémunération stagiaire professionnel - RSP

À travers le Service Public Régional de Formation Permanente et d'apprentissage (SPRFPA), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur peut rémunérer les stagiaires pour certaines formations.

Pour celles et ceux non bénéficiaires de l'allocation de la part de France Travail (ARE), il est possible de bénéficier d'une rémunération publique de stage pendant la formation. Le montant de cette rémunération varie selon la situation de chacun·e lors de la date d'entrée en formation.

Pour les extra-communautaires, il faut disposer d'un titre de séjour autorisant à travailler à 100%.

Pour que les apprenti·e·s puissent percevoir la rémunération publique de stage, la formation doit être agréée par les services de la Région. Chaque année, la FAI-AR demande auprès du service Formation de la Région une rémunération pour un nombre déterminé de bénéficiaires. Dans tous les cas, le nombre de bénéficiaires ne peut pas être supérieur à 75% de l'effectif de la promotion.

La Région est souveraine dans l'attribution de ces rémunérations (nombre de bénéficiaires). La FAI-AR ne peut informer les apprenti·e·s qu'après avoir eu connaissance de la décision de la Région. Cette information est transmise généralement quelques semaines avant l'entrée en formation.

Il est à noter que l'agrément est annuel. Les attributions ne sont pas automatiquement renouvelées d'une année sur l'autre. L'apprenti·e de la FAI-AR bénéficiaire n'a donc pas la possibilité de savoir s'il·elle sera destinataire d'une rémunération au-delà de la première année alors même qu'il·elle débute le cursus de deux ans.

Par ailleurs, certains apprenti·e·s bénéficient d'une allocation chômage au cours de la première année de formation et font une demande de rémunération auprès de la Région la seconde année. Il est donc fort probable que les demandes de rémunérations soient plus nombreuses pour la 2ème année. Si le nombre de rémunérations accordées par la Région est insuffisant pour satisfaire l'ensemble des demandes des apprenti·e·s, la FAI-AR se verrait dans l'obligation d'appliquer les seuls critères qu'elle maîtrise, à savoir des critères pédagogiques basés sur les évaluations.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, les revenus de l'apprenti·e pendant la formation ne doivent pas uniquement dépendre de cette possibilité.

Sous certaines conditions, la rémunération publique de stage peut être complétée par le RSA.

Revenu de Solidarité Active - RSA

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) assure aux personnes sans ressources et sans emploi un niveau minimum de revenu variable selon la composition du foyer. C'est aussi un dispositif d'accompagnement social et professionnel pour faciliter l'accès à l'emploi ou consolider les capacités professionnelles de celles et ceux qui sont sans activité ou qui ne tirent de leur activité que des ressources limitées. Ce système d'aide s'applique à des situations de recherche d'emploi et d'insertion professionnelle.

Une personne française ou étrangère d'au moins 25 ans peut bénéficier du RSA si elle en remplit les conditions. Pour obtenir le RSA, il est nécessaire de faire une première demande, puis d'actualiser la situation tous les trimestres. La procédure varie en fonction de la caisse d'affiliation (Caf ou CMSA).

Pour déposer une demande, il faut se rendre sur le site de votre caisse d'allocations familiales

EN SAVOIR PLUS

France travail

Les principales missions de france travail



Procéder aux inscriptions sur la liste des demandeur-euse-s d'emploi, tenir celle-ci à jour, assurer le contrôle de la recherche d'emploi.



Procéder au versement des allocations des demandeur-euse-s d'emploi indemnisés



Accompagner chaque demandeur-euse d'emploi dans sa recherche

Les principaux dispositifs en faveur de la formation

L'ensemble des dispositifs est susceptible d'évoluer rapidement et dépend de la situation personnelle de l'apprenti-e. L'apprenti-e doit prendre contact avec un conseiller France Travail pour s'informer de ses droits.

ARE

Plus communément appelée allocation chômage. La durée de versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi dépend de la durée du dernier contrat de travail. L'ARE se compose d'une partie fixe et d'une partie variable.

AREF

Le-la bénéficiaire de l'ARE, qui suit une formation prescrite par France Travail, peut bénéficier, durant cette formation, de l'AREF dans la limite de ses droits à indemnisation.

ASS

Les demandeur-euse-s d'emploi qui arrivent au terme de leurs droits à l'ARE peuvent bénéficier de l'ASS. De même, les demandeur-euse-s d'emploi âgés de 50 ans et plus peuvent opter pour l'ASS à la place de l'ARE.

R2F

La R2F est attribuée sous conditions, lorsque les droits à l'ARE arrivent à leur terme pendant une formation qualifiante conduisant à un métier en manque de main-d'œuvre.

AIF

L'AIF de France Travail peut être accordée aux demandeur-euse-s d'emploi, dans certains cas, pour financer une formation en dehors du catalogue régional des formations.

Le CROUS

Le CROUS, Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, de l'académie d'Aix-Marseille a pour objectif d'aider les étudiant·e·s dans leur quotidien, en améliorant leurs conditions de vie et en les accompagnant dans leurs projets. Le CROUS peut être utile pour son accompagnement à l'accès au logement, aux aides sociales, à l'accueil des étudiant·e·s étranger·ère·s, ses activités culturelles et ses restaurants universitaires.

Ces services sont proposés aux apprenti·e·s car comme tous les étudiant·e·s ils-elles règlent chaque année la CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus). Elle est collectée par le CROUS et bénéficie aux projets destinés à améliorer les conditions de vie des étudiant·e·s.

Plus spécifiquement elle a cinq objectifs :

- renforcer l'accès aux soins et les actions de prévention et d'éducation à la santé,
- améliorer l'accueil des étudiant·e·s,
- favoriser l'accompagnement social des étudiant·e·s,
- développer la pratique sportive étudiante,
- promouvoir des projets artistiques et culturels.

EN SAVOIR PLUS

Logement

Pour toute demande de logement, il faut créer un dossier social étudiant (DSE) quelle que soit la période de l'année. La Cité universitaire la plus proche est Alice Chatenoud.

EN SAVOIR PLUS

Restauration

Des restaurants universitaires sont ouverts pour les étudiant·e·s avec une offre diversifiée de repas.

EN SAVOIR PLUS

Aides sociales

En complément des bourses et aides spécifiques de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ces aides sont ouvertes à tout·e étudiant·e rencontrant des difficultés financières, sociales, logistiques ponctuelles (boursier·ère ou non). Les demandes peuvent porter sur des aides alimentaires, de logement, d'étude, de perte d'emploi, de fracture numérique, de besoin de matériel informatique...

Pour les étudiant·e·s ayant besoin d'aide pour se procurer du matériel informatique nécessaire à leurs études, Emmaüs Connect peut fournir du matériel reconditionné.

Leur boutique se trouve au 10 boulevard National (1er).

EN SAVOIR PLUS

Santé

AMU a un réseau d'accès aux soins de santé pour les étudiant·e·s nommé MAIIA. Il se constitue d'un réseau de médecins généralistes de proximité pour les étudiants d'AMU, assure l'accès aux soins pour les étudiant·e·s et les oriente dans le parcours de santé et le suivi éventuel.

EN SAVOIR PLUS

Le CROUS a mis en place un dispositif de soutien psychologique avec des consultations individuelles et gratuites dans toutes les villes universitaires de l'académie.

plateforme des psychologues sont joignables 24h/24 et 7 jours/7 au : 0800 73 08 15

EN SAVOIR PLUS

Accueil des étudiant·e·s

La Ville de Marseille, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'association Sortie d'Amphi proposent de nombreuses activités, découvertes de la ville et des calanques, concerts, cours de danse et autres.

EN SAVOIR PLUS

Conduire en France

Pour échanger un permis de conduire obtenu en Europe

Si l'apprenti·e possède un permis de conduire délivré par un État de l'espace économique européen, vous pouvez demander son échange contre un permis français équivalent, sous certaines conditions. Cette démarche n'est pas obligatoire sauf si vous demandez une nouvelle catégorie du permis ou si vous commettez en France une infraction entraînant une perte de points, une restriction ou suspension ou annulation de votre permis.

Conduire en France avec un permis étranger (court séjour, études)

Vous pouvez conduire en France avec votre permis délivré par un État n'appartenant pas à l'espace économique européen pour un court séjour ou durant vos études sous conditions. Si vous vous installez en France, votre permis est reconnu en France pendant un an à partir de l'acquisition de votre résidence normale sous conditions. Pour continuer à conduire en France à l'issue de ce délai, l'échange de votre permis contre un permis français est obligatoire.

Si vous êtes non-européen et détenez un titre de séjour étudiant, vous pouvez conduire avec votre permis étranger pendant toutes vos études en France.

EN SAVOIR PLUS

Santé

Sécurité sociale

La Sécurité sociale est le système de solidarité français permettant un accès aux soins de santé. Pour bénéficier de cette Assurance Maladie, il faut demander un numéro d'immatriculation de sécurité sociale (NIR). Ce numéro sert aussi d'identification dans de nombreuses administrations et auprès de nombreux professionnels de santé (mutuelle, pharmacies), de solidarité (caisse d'allocations familiales), d'emploi (France Travail, employeurs).

C'est un élément indispensable pour rembourser les frais de santé, percevoir les indemnités journalières, les allocations familiales ou encore calculer la retraite.

Pour obtenir son numéro de sécurité sociale et obtenir une « carte vitale », il faut créer un compte personnel sur le site

ameli.fr > votre carte Vitale > commander votre carte vitale.

Pour les étudiant·e·s étranger·ère·s, rendez-vous sur <https://etudiant-etranger.ameli.fr>

L'attribution du numéro de sécurité sociale ne dépend pas de la nationalité. Pour l'obtenir, il faut répondre à un des critères suivants : être né en France, avoir un travail en France ou simplement y habiter de façon stable et régulière. Dans le cas de la formation, les apprenti·e·s sont considéré·e·s comme sans emploi mais cela n'empêche pas de prouver habiter en France de façon stable et régulière.

EN SAVOIR PLUS

Complémentaire santé solidaire - CSS

L'Assurance Maladie (ou Sécurité Sociale) permet de rembourser la partie dites

« obligatoire » des frais de santé. Une autre partie, celle dite « complémentaire » peut être prise en charge par des mutuelles payantes mais également par la CSS, gratuite mais accessible sous certaines conditions. La demande se fait également sur votre espace personnel sur le site internet de ameli.fr.

Glossaire

APPRENTI·E : terme désignant les étudiants stagiaires de la formation supérieure, en référence au Bauhaus et au principe de compagnonnage, depuis les fondements de la conception de la FAI-AR. Depuis 2018 le terme « étudiant » est également employé dans le cadre du Master commun avec l'université d'Aix Marseille.

AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ :



Première université française avec plus de 80 000 étudiants et 8 000 personnels, Aix-Marseille Université délivre près de 1 100 diplômes au sein de ses 17 facultés, écoles et instituts de formation répartis sur 5 campus aux standards internationaux.

CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE :



Instance consultative d'une quinzaine de membres qui accompagnent la FAI AR sur les enjeux structurels (évolution, orientations, développement...) et pédagogiques de la formation supérieure (maquette, programme, évaluation, déroulement...).

ESQUISSES : présentation performée et orale du Projet Personnel de Recherche et de Création montrée à un public restreint à l'occasion de la semaine des Esquisses qui constitue la conclusion pédagogique du parcours de formation en fin de deuxième année.

ESSAI DE DIRECTION : présentation de travail permettant de tester une étape de recherche en conditions plausibles.

Formation continue (ou formation courte) : programme de formation délivré en parallèle à la formation supérieure. Il s'agit des stages et autres formations professionnelles.

FORMATION SUPÉRIEURE : cycle de formation de la FAI-AR sur deux ans qui prépare à devenir auteur et réalisateur de projets artistiques en espace public.

MASTERCLASS : séquence de formation relativement courte (journée ou demi-journée au cours de laquelle un artiste expert délivre un enseignement dans son domaine de référence.

MOOC (MASSIVE ONLINE OPEN COURSE) : en ligne, plurilingue et gratuit, les MOOCs *Create in public space* et *les droits culturels*, consistent en une série de cours de sensibilisation aux domaines de travail de la FAI-AR. Les cours sont illustrés par des témoignages d'artistes et de professionnels européens.

PROJET PERSONNEL DE RECHERCHE ET DE CRÉATION :



Projet artistique développé par l'apprenti au cours de la seconde année du cursus, dans la lignée de Projet Personnel de Recherche et de Création (PPRC)

SÉMINAIRE : travail pratique de recherche sous la direction d'un enseignant ou d'un spécialiste dédié à l'étude de questions politiques, philosophiques ou culturelles des arts et de la ville.

STAGE DE COLLABORATION ARTISTIQUE : stage au sein d'une compagnie ou structure artistique, réalisé pendant la première année suivant la formation et visant à l'insertion professionnelle des anciens apprentis.

TEMPS FAI-AR : temps réunissant apprentis et équipe pédagogique de la FAI-AR, dédiés à la régulation du quotidien de la promotion et à l'organisation des semaines à venir.

TUTEUR·RICE : personnalité qui accompagne l'apprenti dans le développement de son PPC.

WORKSHOP : sessions d'expérimentation artistique d'une à deux semaines autour d'une technique spécialisée ou liées à un domaine spécifique (scénographie), ils permettent d'allier l'apprentissage et la recherche artistique.

La formation en bref

Intitulé de la formation Formation supérieure d'art en espace public

Date De septembre 2027 à juin 2029

Lieu Cité des arts de la rue et différents lieux en itinérance

Coût Frais d'inscription : 824 € TTC par participant·e.
Coût de la formation : une recherche de financement est engagée pour prendre en charge tout ou partie des coûts de la formation. En l'absence de financement, la formation est accessible gratuitement pour le·la participant·e.

Intervenant·e·s Liste des intervenant·e·s pages 35

Délai d'accès Inscription en ligne et dossier papier avant le 15 janvier 2027



Dossier de candidature



Dossier pédagogique

Contacts

Réclamation et demande d'information : infos@faiar.org
Accessibilité : accessibilite@faiar.org



Prérequis et condition d'admission

L'entrée en formation est conditionnée aux prérequis suivants : maîtrise du français oral et écrit (niveau C1), pratique confirmée d'une discipline artistique, expérience significative de la création et niveau Licence ou équivalence, pouvant être appréciée par la commission pédagogique d'Aix-Marseille Université au regard du parcours professionnel. La validation des prérequis et la sélection des candidat·e·s s'effectuent sur examen du dossier de candidature, complété par une audition en présentiel.



Évaluation

L'évaluation repose sur l'assiduité, l'évaluation des travaux remis ainsi que sur la présentation orale d'un projet ou d'un dossier. Elle s'accompagne de retours individuels et collectifs, recueillis lors de bilans semestriels et annuels.



Accompagnement

La formation s'appuie sur une démarche d'accompagnement individualisé visant à prendre en compte les besoins, les attentes, les acquis et les objectifs de chaque participant·e·s. Dès le début du parcours, un temps d'échange permet d'identifier les besoins spécifiques du·de la participant·e, de préciser ses objectifs et de définir les modalités d'accompagnement adaptées à son parcours. Tout au long de la formation, un suivi individualisé est assuré à travers des entretiens réguliers, des bilans individuels et des permanences dédiées au suivi des participant·e·s. Ces temps d'échange permettent de faire le point sur la progression, les difficultés éventuelles, les besoins d'ajustement et les perspectives d'évolution du parcours. La formation prévoit également des temps de travail personnel tutoré, permettant aux participant·e·s de mettre en pratique les acquis, d'approfondir leurs recherches et de développer leur projet dans un cadre accompagné. Cet accompagnement favorise la capacité à construire et à formaliser son projet professionnel ou artistique.



Moyens

Moyens pédagogiques : cours et apports théoriques, workshops, ateliers pratiques, expérimentations, recherche personnelle, projets personnels de création, travail individuel et collectif, accompagnement de l'équipe pédagogique et tutorat, rencontres avec des professionnels.

Moyens techniques : Salles de cours et de réunion, plateaux de répétition, espaces de construction, matériel et espaces de travail, ressources documentaires et numériques, espaces de stockage, ressources professionnelles de la Cité des arts de la rue.

Encadrement : équipe pédagogique de la FAI-AR, intervenant·e·s professionnel·le·s



Environnement professionnel

La formation s'inscrit pleinement dans un environnement professionnel et s'appuie sur un réseau de structures culturelles et professionnelles partenaires et sur des collaborations avec des établissements d'enseignement supérieur. Elle favorise la rencontre avec les professionnel·le·s du secteur à travers des interventions, des rencontres professionnelles, des stages, des résidences et des périodes d'expérimentation. Elle propose également un accompagnement à la professionnalisation et à l'insertion professionnelle. La formation bénéficie notamment de l'environnement de la Cité des arts de la rue, ainsi que d'un réseau de partenaires professionnels et pédagogiques.



Réclamations

Les retours des participant·e·s sur les enseignements, ainsi que ceux des intervenant·e·s et des financeurs, sont recueillis et pris en compte dans le cadre de l'évaluation de la formation. Cette démarche s'appuie sur les bilans collectifs permettant d'identifier les éventuelles pistes d'aménagement et d'amélioration de la formation. Toute réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : infos@faiar.org.



Validation du diplôme

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée aux participant·e·s. Le cursus FAI-AR conduit à la délivrance d'un diplôme d'établissement, attribué sur la base de l'évaluation du·de la participant·e et de son assiduité, ainsi que de la validation du Master 1 Arts - parcours "Arts de la scène". Le cursus de Master 2 Arts - parcours "Arts de la scène", délivré par Aix-Marseille Université, est obtenu sur la base de l'évaluation et de l'assiduité du·de la participant·e.



Assiduité

L'assiduité des participant·e·s est suivie à partir des feuilles d'émargement permettant d'attester de leur présence effective aux différents temps de formation. La présence et la participation régulière aux enseignements constituent un élément du suivi du parcours. Toute absence doit être signalée et dûment justifiée.